

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES A LA 2<sup>EME</sup> ASSEMBLEE DE L'OHI  
16 – 18 novembre 2020**

Références :

- a. A2\_2020\_F\_01\_FR – Rapport financier de l'OHI 2017-2019
- b. A2\_2020\_F\_01\_FR – Rapport financier pour 2019
- c. PRO-1.7 Budget et Programme de travail triennaux 2021-2023
- d. C4-05.3A Proposition de Budget de l'OHI pour 2021

**Introduction**

1. La Commission des finances s'est réunie le jeudi 12 novembre 2020 de 13h30 à 14h45 sous la présidence de M. Andrew Millard (Royaume-Uni) afin d'établir ses recommandations concernant les états financiers, les estimations de budget et les rapports relatifs aux questions administratives préparés par le Secrétaire général aux fins de présentation à l'Assemblée.

2. Les Etats membres suivants étaient représentés :

Australie, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Chypre, Finlande, France, Allemagne, Italie, Japon, Lettonie, Malte, Maurice, Mexique, Monaco, Pays-Bas, Norvège, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, Arabie saoudite, Afrique du Sud, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

**Observations et recommandations**

3. Le Secrétaire général, le Dr Mathias Jonas, en tant que secrétaire de la Commission des finances, a présenté les états financiers pour 2017-2019 (cf. références a et b). Il a expliqué que des économies substantielles avaient été réalisées dans les voyages, en partie en raison de l'engagement pris par le Secrétariat pour y parvenir, et également grâce à l'accroissement de la participation locale d'Etats membres représentant l'OHI aux activités et réunions qui nécessiteraient autrement de nombreux déplacements de la part du personnel du Secrétariat.

4. La République de Corée a indiqué qu'elle souhaitait voir l'excédent attendu pour 2020 alloué au fonds pour le renforcement des capacités et au fonds pour les projets spéciaux.

5. Notant que les comptes annuels pour la période 2017 à 2019 avaient été avertisés par le Conseil et approuvés par correspondance conformément à la Résolution 02/2018, la Commission a convenu de recommander à l'Assemblée d'approuver le rapport financier pour la période triennale intersession 2017-2019.

### **Mise en œuvre du budget pour 2020**

6. Le Secrétaire général a donné des informations relatives à la situation financière actuelle ainsi qu'à l'impact de la pandémie de Covid. Jusqu'ici, il n'y a pas eu d'effet mesurable de la pandémie sur la réception des contributions, qui sont conformes aux années précédentes. En outre, d'importantes économies ont été réalisées dans les dépenses opérationnelles et de déplacements, puisque les déplacements ont été effectivement interrompus en mars 2020.

### **Budget triennal 2021 – 2023**

7. Le Secrétaire général, en tant que secrétaire du Conseil, a présenté la PRO 1.7 relative au budget triennal pour la période intersession 2021-2023 (cf. référence c).

8. Le Secrétaire général a expliqué la proposition du Conseil visant à donner la possibilité d'augmenter consécutivement les contributions des Etats membres en 2021, 2022 et 2023 d'1%, sous réserve de l'accord préalable du Conseil. Les Etats-Unis et la Norvège ont fait des commentaires à l'appui de cette hausse annuelle. La Lettonie a fait part de son opinion selon laquelle une seule hausse plus conséquente serait plus pratique qu'une hausse annuelle. Le Chili n'a pas soutenu la hausse en raison de la pandémie.

9. La Commission a par conséquent convenu de recommander que l'Assemblée adopte la proposition de budget pour la période 2021-2023 telle que soumise dans la proposition à l'Assemblée 1.7 et d'approuver la possibilité d'une augmentation consécutive des contributions des Etats membres sous réserve de l'approbation préalable du Conseil.

*[Post scriptum du Secrétaire général : la hausse d'1% de la valeur de la part ne sera pas possible pour 2021 puisque les budgets pour l'année à venir sont déjà clôturés dans de nombreux Etats membres]*

### **Budget annuel pour 2021**

10. Le Secrétaire général, en tant que secrétaire du Conseil, a présenté sa proposition de budget annuel soumise au Conseil à venir (cf. référence d). Il a fait part de son intention de

proposer au Conseil d'investir la hausse anticipée de revenu dans le fonds de retraite, ainsi que de faire une provision pour les créances douteuses dues aux effets économiques de la pandémie sur les Etats membres.

11. La Commission des finances a pris note de la proposition de Budget pour 2021 et a fait part de son soutien aux propositions d'investissement de l'accroissement anticipé des revenus.

**Action requise par l'Assemblée**

12. L'Assemblée est invitée à :

- a) approuver le rapport financier pour la période triennale intersession 2017-2019 ;
- b) prendre note de l'impact réel et anticipé de la pandémie de COVID ainsi que des mesures préventives proposées par le Secrétaire général ;
- c) approuver la possibilité d'une augmentation consécutive des contributions des Etats membres en 2021, 2022 et 2023 sous réserve de l'accord préalable du Conseil ;
- d) adopter la proposition de budget pour 2021-2023 telle que soumise dans la proposition à l'Assemblée 1.7.
  
- e) prendre note de l'élection de Mme Isabelle Rosabrunetto (Monaco) en tant que présidente de la Commission des finances et de M. Andrew Millard (Royaume-Uni) en tant que vice-président de la Commission des finances pour la période intermédiaire de l'Assemblée commençant après A-2 (2020) jusqu'à la fin de l'A-3 (2023).